

Les Travaux : Quoi de neuf !

Restructuration : le collège doit faire l'objet d'une reconstruction de la majeure partie du bâtiment ; seul le bâtiment sur rue sera réhabilité.

Le planning de l'opération, au 1^{er} septembre 2004, est le suivant :

Fin du 1^{er} trimestre 2005 : Choix du concepteur.

Août 2005 : dépôt du permis de construire.

Fin d'année 2005/2006 : déménagement et relogement provisoire dans les locaux du Collège rue Taillade.

Août 2006 : Début de travaux (durée prévisionnelle des travaux : 18 mois).

Eléments communiqués par le Conseil Général

La rentrée : quelques chiffres :

L'effectif tourne autour de **800 élèves**

Les 6^{ème} sont 199 - 9 classes

Les 5^{ème} sont 209 - 8 classes

Les 4^{ème} sont 190 - 8 classes

Les 3^{ème} sont 205 - 8 classes

522 enfants fréquentent la cantine, contre 556 l'an dernier.

Il y a toujours deux classes à thème, en 5^{ème} classe moyen-âge et en 4^{ème} classe sport. Messieurs D. FRAGER et Ph. PATTIER en sont respectivement les professeurs principaux.

Nombre de professeurs : 56

Brevet des Collèges 03/04 pour Lakanal :

Inscrits : 200, présents : 195

Admis : 145, soit : **74,35%** (73,17% l'an dernier).

Le Conseil d'Administration (CA) :

Les décisions du Collège : budget, projet pédagogique et éducatif de l'établissement, sont soumises au vote du CA. Ce Conseil comprend 30 personnes dont 2 représentants élus U.P.I.C. pour 04/05. Les parents reçoivent, par l'intermédiaire des enfants, des documents nécessaires au vote de leurs représentants au CA, à partir des listes présentées par chaque association de parents d'élèves. L'attribution des 7 sièges se fait à la proportionnelle des voix reçues par chacune des listes. Les parents élus participent également aux commissions : permanente, hygiène et sécurité, menu et voyage et enfin au conseil de discipline.

Un projet qui rapporte :

Mme MERY professeur d'Anglais de la Classe Européenne propose la création d'un journal en anglais tenu par les élèves. La vente contribuera à faire baisser le prix du voyage.
Bonne idée !

A savoir :

L'équipement du collège est financé par le Département - Conseil Général des Hauts-de-Seine à Nanterre.

Le personnel du collège est géré par le Rectorat de l'Académie de Versailles.